

Chantier réforme des retraites **Atelier n°3 - 1^{er} degré** **Collectifs pédagogiques**

Le 4 février s'est tenue la troisième réunion multilatérale du chantier « réforme des retraites » intitulée « Amélioration du fonctionnement des collectifs pédagogiques ».

Cette réunion s'est déroulée en quatre temps où ont été abordés :

- le collectif pédagogique : le soutien et l'engagement des enseignants-es, l'organisation pédagogique de l'école, le rôle de la direction d'école dans l'animation du collectif pédagogique, l'aide aux élèves à besoins spécifiques.
- La conduite de l'action au sein de l'école – Le projet d'école : le conseil d'école, les RASED, le lien école famille.
- Le pilotage élargi / lien IEN-CPC-équipe pédagogique : la formation des équipes et leur accompagnement, le renforcement des compétences des professeurs
- Les cercles concentriques autour de l'établissement : coopérations entre équipes d'école, écoles / collèges, coopérations écoles communes, les besoins des élèves en lien avec les partenaires du médico-social.

Ce qu'a porté le SNUipp-FSU :
Déclaration préalable (voir ci-dessous).

Le SNUipp-FSU a porté la complexité croissante des métiers de l'éducation, le collectif comme identité du premier degré et comme ressource indispensable au fonctionnement des écoles, la nécessité d'une formation initiale et continue des tous-tes les enseignants-es au travail collaboratif, la reconnaissance et le besoin de temps, la déconnexion des temps élèves/enseignants-es, la restauration des PDM et des RASED, une véritable médecine scolaire, un travail interministériel pour faire face à l'attente de prise en charge des élèves dans les structures médico-sociales, une inclusion de qualité, le rôle d'animateur et de coordonnateur de la direction d'école, un accompagnement des équipes qui reconnaisse leur professionnalité et redonne aux CPC tout leur rôle, l'élaboration de projets qui font sens en lien avec le terrain, la demande d'en finir avec le travail empêché par des prescriptions et la reddition de comptes inutiles.

Le SNUipp-FSU a revendiqué un collectif pédagogique vu comme un espace de collaboration et d'élaboration et non comme un lieu de protocolisation et de formalisation. Il a demandé le retrait du vadémécum pilotage et le respect du schéma directeur imposant de recenser les demandes de formation des enseignants. Il a réaffirmé que la nécessité du travail collectif ne

pouvait pas se traduire par une modification à la hausse des ORS (travail sur temps de vacances en particulier).

Réponse de l'administration :

- Le ministère entend au travers de ces rencontres « retraite » en profiter pour « améliorer le service public d'éducation », c'est l'une de ses trois priorités.
- L'administration a pris note des différentes propositions de l'ensemble des organisations syndicales et constate qu'un certain nombre d'entre elles raisonnent avec leurs travaux en cours.
- Elle reconnaît que les pratiques injonctives ou trop dirigistes des IEN doivent évoluer vers un dialogue fondé sur le respect et des organisations modernisées sans pour autant passer à « les équipes font ce qu'elles veulent », elle rappelle que le cadre ministériel ne peut être ignoré.
- L'école inclusive est une question d'adaptation sociale à une demande sociale et doit répondre à la demande des familles de scolariser leur enfant dans les classes ordinaires. Des travaux sont en cours pour simplifier et améliorer les documents et le lien école MDPH.
- Un travail de coopération avec les ESMS est en cours pour verrouiller qui fait quoi, quelles responsabilités entre l'école et l'univers du médico-social.
- La DGSECO précise qu'elle ne considère pas l'école comme une entreprise cependant les relations hiérarchiques imposent des compétences particulières. Pas de mise sous tutelle, mais la présence d'acteurs RH, la nécessité de développer des capacités managériales, des capacités et compétences particulières, un profil particulier, la formation au travail en équipe. Il faut avoir une attention sur le recrutement car animer et coordonner c'est du management. Les directeurs et directrices d'école en font partie.



Commentaires du SNUipp-FSU :

La dimension managériale dans la gestion des personnels se confirme. La place des directeurs et des directrices d'école est affirmée comme un maillon essentiel de ce management, avec en particulier le rôle de « motivation » de leurs collègues.

Le développement du profilage des postes, l'instrumentalisation du collectif pédagogique pour imposer des pratiques est à craindre tout comme le renforcement du travail collectif imposé.

**Amélioration du fonctionnement
des collectifs pédagogiques**

Déclaration préalable SNUipp-FSU

Face à la complexité croissante des métiers de l'éducation, le collectif est une ressource indispensable au fonctionnement des écoles, à l'élaboration de ressources pédagogiques et à la dynamique des équipes. Il permet de sortir de l'isolement et constitue un des facteurs de réduction de la souffrance liée aux difficultés professionnelles.

Le SNUipp-FSU rappelle son attachement au respect du fonctionnement du conseil des maîtres en tant qu'instance institutionnelle et démocratique qui permet aux professionnels de s'exprimer librement.

Au sein des écoles, de nombreux autres collectifs de travail, formels (conseil de cycle) ou informels, co-existent avec le conseil des maîtres. Il est nécessaire, pour qu'ils fonctionnent, de faciliter l'accès aux ressources utiles au travail au sein d'équipes pluri-professionnelles et de mettre en place une formation au travail collaboratif, et ce sur le temps de travail. L'accès à des groupes d'analyse des pratiques professionnelles animés par un tiers hors hiérarchie doit être facilité.

Le SNUipp-FSU revendique une réelle prise en compte institutionnelle des temps d'échange et d'élaboration pour faire vivre et produire ces collectifs. Cela doit nécessairement passer par la déconnexion des temps élèves/enseignant-es (moins d'heures devant élèves pour les enseignant-es sans abaisser le nombre d'heures de classe pour les élèves).

L'expérience du Plus de maîtres que de classes en éducation prioritaire, tout comme les allègements de service dans ces mêmes zones, a constitué un pas important dans ce sens et le SNUipp-FSU dénonce son abandon par l'actuel gouvernement.

C'est pourquoi nous nous interrogeons sur l'intérêt que le ministère porte actuellement aux collectifs de travail alors même que son action s'inscrit dans des processus visant toujours plus d'individualisation aussi bien pour les enseignant-es que pour les élèves.

Rappelons que, pour le SNUipp-FSU, le collectif de travail des enseignant-es ne peut se penser qu'en relation avec le collectif apprenant constitué des classes et des élèves.

Dans cette période d'intensification du travail enseignant, on constate les difficultés souvent insurmontables pour faire vivre ces collectifs de travail. La question du temps est donc celle qui devra être traitée prioritairement.

Pour ne citer que quelques exemples, aucun temps n'est prévu pour des rencontres entre enseignant-e de maternelle et ATSEM ou entre enseignant-e et AESH ou entre enseignant-es à temps partiel en dehors de la présence des élèves.

Rappelons aussi que, dans le premier degré, le travail collectif est au cœur du métier d'enseignant-e depuis très longtemps... quand il n'est pas empêché par une organisation du travail ou des prescriptions si nombreuses qu'elles vont à l'encontre de l'élaboration pédagogique collective.

Nous serons très vigilant-es à ce que ce regain d'intérêt ministériel pour le travail collectif ne soit pas instrumentalisé dans le sens d'un cadrage toujours plus fort de l'activité enseignante.

Formaliser, protocoliser, exiger de rendre des comptes... produirait de la contrainte supplémentaire, nécessairement mal vécue par les enseignant-es, et stériliserait tout espace de collaboration et d'élaboration.

